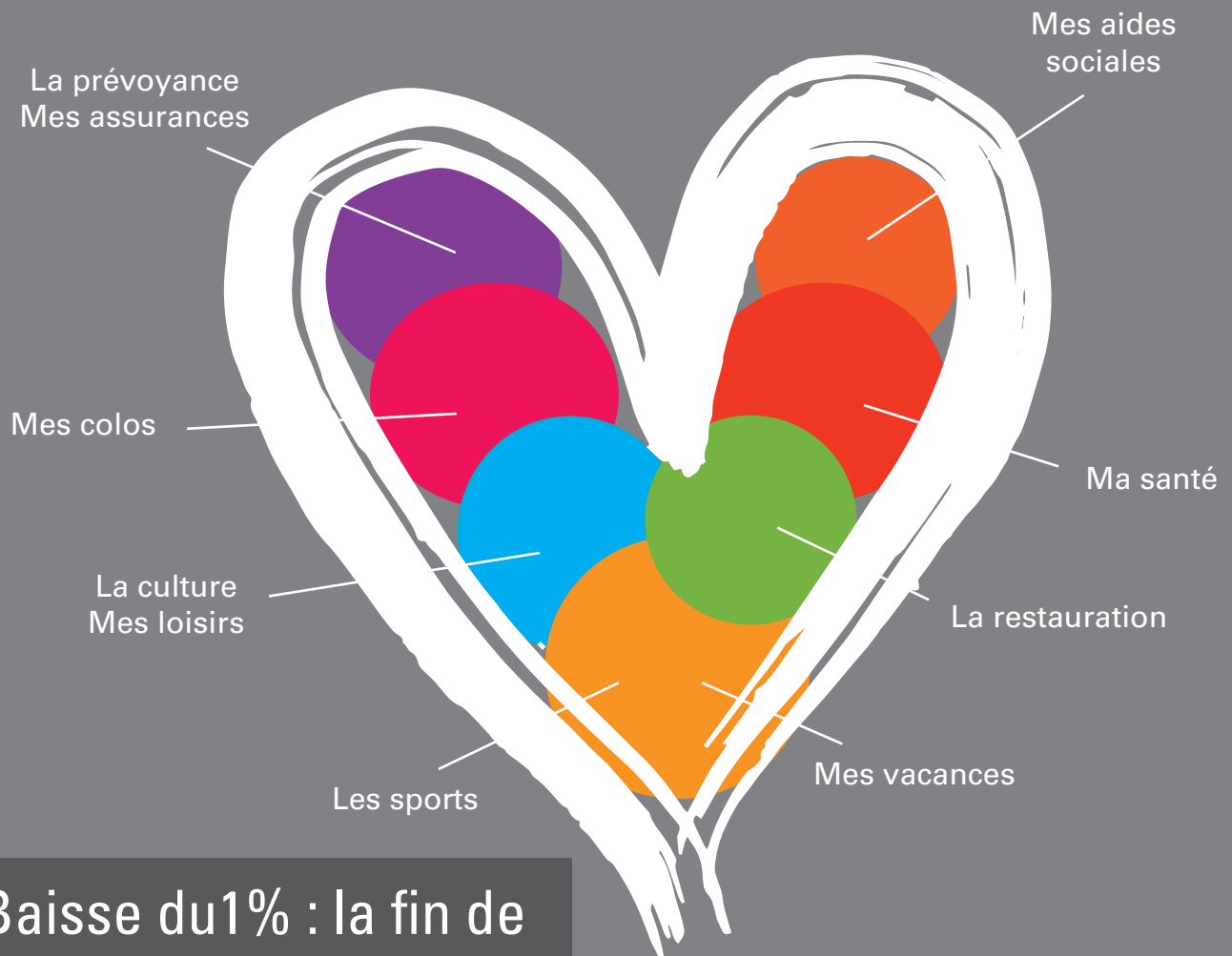


# Mistral

LE JOURNAL DE LA CMCAS AVIGNON

n° 101

Hiver 2016



Baisse du 1% : la fin de vos Activités Sociales ?

Le camp des Milles, devoir de mémoire

La sécu, toujours une idée jeune !

activités  
sociales  
de l'énergie

C.M.C.A.S.  
D'AVIGNON

## le carnet

### Naissances

Naomi CISSE	Eloïse RENAULT RIBAGNAC
Juliette COLLETTI	Thomas RUIZ
Noelly CURRAN	Chloé Juliette SALLES
Marwan EL FATHI	Matys Noah VORANGINE
Rafael LEONI	Natalia ZAMORA

Manon RENAULT RIBAGNAC

A l'occasion d'une naissance, la Commission Santé Solidarité de la Cmcas est heureuse de vous offrir un cadeau naissance. Pour cela, nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer les documents justificatifs afin que nous puissions procéder à la mise à jour de vos droits aux activités sociales.

### Nouveaux embauchés

Aymeric CHOISNET	Julien KAPLAN
Fettoum GHARBI	Jean Pierre ROUX

### Nouveaux arrivants actifs

Antonin ASOU	Rémy MEALARES
Camille BALLAGUER	Thomas MERAUX
Precyllia BLANCHARD	Thierry MIOTTO
Delphine CLOT	Gilles NOUGIER
Bertrand GARCIA	Guillaume SALLIER
Christophe LABARTHE	Patrice SARRAZIN
Benjamin LEFEBVRE	Pekine YANG

Nicolas MARRIER D'UNIENVILLE

### Nouveaux pensionnés

Christian AUGIER	Michel COUTURIER
Serge BEZERT	Gérard DELORME
Daniel BOUCHER	Guy GONTARD
Roland CALLET	Pascal GONZALEZ
Pascal CARRETTE	Marcel MANDIN
Roland COURT	Evelyne VIGNES

### Nouveaux arrivants pensionnés

Laurence ANDRIEU	François KUNDRAT
Gérard BONFILS	Marie Agnès L'HEMANN
Raymond BOU	Didier LAMARTHEE
Eric BOUKATEM	Baptistine LE CORRE
Guy BOURGES	Gérard MORET
Aline DODE	Georgette PAULIN
Max ERNOULT	Francis PLAISANT
Sylvie GARDES	Denis RAOUX
Jean Claude GIRAUD	Mireille RICCI
Charles HOARAU	Michele ROUX
Paule HUGUET	Carmela TORRICE
Catherine JEHANNO	Bertrand ZELLER

Joannes KALEMDARIAN

### Ils nous ont quittés

Etiennette BARRIE	Jeanne MARTINON
Georges BURG	Simone ROIZ
Yves CANOSSI	Monique TROLLAT
Claude CHEVERNEY	Maurice VIDAT
Michel CHIROYAN	Jean Luc VIGNES
Roger GUERAUD	Françoise VINCENDEAU
Marcel MARTINEZ	



Caisse d'Assurance Maladie  
des Industries Électriques et Gazières

Permanences **sans rendez-vous**, à la CMCAS  
d'Avignon de 13h00 à 15h30 les jeudis :

3 et 17 mars

7 avril

19 mai

2 et 16 juin

Camieg - 92011 Nanterre Cedex  
Tél. 0811 709 300



Couverture Supplémentaire Maladie :  
47 rue Godot de Mauroy - 75009 PARIS  
Contact pour les actifs : 0 969 32 46 46  
Contact pour les inactifs : 0 969 32 37 37



Permanences **sur rendez-vous**  
jeudi 10 mars 2016,  
de 10h00 à 12h00 à la SLVie du Centre  
et de 13h30 à 16h00 dans les locaux de la  
CMCAS.

Les prises de rendez-vous se font à l'accueil de la  
CMCAS au 04 90 81 40 09 du mardi au vendredi de  
8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.



CMCAS d'Avignon  
91 allée des Fenaisons  
3<sup>ème</sup> étage bâtiment GrDF  
84000 Avignon  
Tél. 04 90 81 40 09  
contact@cmcasavignon.fr  
www.cmcasavignon.fr

Accueil du mardi au vendredi  
de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

# SOMMAIRE

## Informations

- p.2 Le carnet  
Camieg - Mutieg - Satec

## Actualités

- p.3 L'édito  
p.6 Baisse du 1 %  
La fin de vos Activités Sociales ?

## Vous et votre CMCAS

- p.4 Permanences d'accueil professionnel  
Renouvellement des droits

## Vie de la CMCAS

- p.5 Vote du budget 2016

## C'est fait

- p.8 Vaison Danses, la caverne du Pont d'Arc  
p.9 Mémorial du Camp des Milles

## Zoom

- p.10 La Commission Sports Loisirs & Equipement

## L'entretien

- p.11 Le don d'organes

## Dossier

- p.12 La sécu  
Toujours une idée neuve !

## C'est à faire

- p.15 Agenda 1<sup>er</sup> semestre 2016

Retrouvez en pages centrales de ce journal votre cahier détachable précisant les conditions d'accès aux activités de votre CMCAS

*Mistral*, magazine édité par la CMCAS d'Avignon - 91 Allée des Fenaisons 84000 Avignon - Tél. 04 90 81 40 09 - [www.cmcasavignon.fr](http://www.cmcasavignon.fr). Directrice de la publication : Pascale Bérodi-Niollet. Rédaction, reportages, pilotage : Territoire Alpes Provence. Photos : CMCAS Avignon - CCAS droits réservés. Impression : ORSI, ZI les Paluds, 878, avenue des Paluds, BP 1157, 13783 Aubagne Cedex. Routage : Esprimail, Zone Athélie II, 94 avenue de la Sarriette, 13704 La Ciotat Cedex. Dépôt légal à parution : ISSN 0993-2670. Tirage du n° 101 : 2 830 exemplaires  
Ont contribué également à ce journal André Payen, Carine Calvet, Cécile David, Isabelle Gas, Josette Di Maio-Venturelli Serge Decise et l'équipe professionnelle du territoire Alpes Provence.

## L'édito

### Nouvelle année, nouveau journal !

Avant tout, j'espère que vous découvrirez avec plaisir le nouveau format de votre journal que nous avons souhaité plus dynamique, en espérant qu'il vous conviendra aussi bien sur la forme que sur le fond. Il sera complété par des lettres info afin de vous présenter les activités de votre CMCAS au fil de l'année.

Les activités sociales, partie intégrante du statut national, ont été instituées peu après la Sécurité Sociale, dont nous avons fêté le 70<sup>e</sup> anniversaire l'année dernière, dans un contexte d'après guerre où la population rêvait d'un monde meilleur.

Ce qui a été mis en place pour nos entreprises n'a bien sûr pas été obtenu facilement mais à force de batailles, nos anciens ont réussi à créer ce qui reste encore aujourd'hui un modèle social. Bien entendu leur volonté était, à l'époque, que l'ensemble des salariés bénéficie de ces garanties et de cette juste répartition des richesses.

La fin de l'année 2015 nous a montré ce qui pouvait se produire de pire dans une société : des milliers de réfugiés, enfants, femmes, hommes qui fuient leurs pays en guerre pour sauver leur vie et espérer trouver refuge en Europe ; des jeunes gens assoiffés d'idéal, complètement endoctrinés au point de tuer en nombre et de se faire exploser ; des élections régionales qui ont démontré que la France, repliée sur elle-même, se retrouvait aujourd'hui dans un tel désespoir et une telle inquiétude, que l'on pouvait faire le parallèle avec les années 30 en Allemagne au siècle dernier. Les collègues qui ont effectué la visite du Camp des Milles ont pu en prendre pleine conscience.

Alors, je vous le dis, les Activités Sociales sont plus que jamais d'actualité avec leurs valeurs de solidarité, de justice et de dignité. Nous avons même le devoir de les faire s'étendre à tous les salariés de la branche.

Mais elles sont encore et toujours à contre-courant, et cette fois clairement menacées. A force d'étranglement successif du budget via la baisse de la dotation du 1 %, nous arrivons à une échéance qui, comme je vous l'ai écrit en novembre, ne nous laisse qu'un choix : nous mobiliser pour leur défense.



Pascale Bérodi-Niollet  
Présidente de la CMCAS d'Avignon

### permanences d'accueil professionnel

**Sur rendez-vous auprès de votre Cmcas au 04.90.81.40.09** pour les Slvie de :

APT : le 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois de 9h30 à 11h30,  
ARLES : le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois de 9h30 à 11h30,  
CARPENTRAS : le 2<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois de 13h30 à 16h00,  
CAVAILLON : le 4<sup>e</sup> mercredi de chaque mois de 9h30 à 11h30,  
FENAISONS : le 4<sup>e</sup> mardi de chaque mois de 13h30 à 16h00,  
TARASCON : le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois de 13h30 à 16h00.

**Sans rendez-vous pour** les Slvie de :

BOLLÈNE : le 2<sup>ème</sup> mardi du mois de 9h30 à 11h30  
ORANGE : le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois de 9h30 à 11h30

Nous vous rappelons que, lors de ces permanences, les Techniciens Accueil Conseil viennent en proximité vous aider et vous renseigner dans tous les domaines de nos Activités Sociales.

**N'hésitez pas à venir les rencontrer !**

### mise à jour des droits

**Si vous êtes en activité**, pensez à vous connecter sur le site [CCAS.fr](http://CCAS.fr) où vous modifierez si nécessaire, les informations de votre compte via votre Espace Bénéficiaires et déposerez en ligne les documents demandés\*. Vous pourrez ainsi indiquer vos changements familiaux de tous ordres, renseigner vos revenus. Ces modifications seront validées par les services au regard des documents joints.

#### \*Documents à joindre :

- votre **avis d'imposition 2015** sur les revenus 2014.  
La majorité des prestations des organismes répond à des barèmes qui intègrent la règle du coefficient social (revenus/nombre de parts).
- la partie supérieure de votre **dernière fiche de paie**.  
Dans le cadre de la campagne annuelle de contrôle des droits aux Activités Sociales, diverses informations présentes sur votre fiche de paie nous sont nécessaires : vos GF, NR et échelon afin de contrôler et valider annuellement ces éléments (conformément à la réglementation).
- un **RIB** (si vous avez changé d'établissement bancaire)  
Nous pouvons être amenés à vous verser des aides ou à opérer des remboursements (sur des séjours ou des participations à des activités proposées par votre CMCAS).
- un **certificat de scolarité** de vos enfants à partir de 16 ans fiscalement à charge :  
Certificat de scolarité de l'année 2015-2016 en lycée d'enseignement général ou professionnel ou études supérieures (ou copie de contrat d'apprentissage ou formation, ou attestation d'inscription à Pôle emploi).



**Si vous êtes pensionné**, vous avez simplement à nous fournir :

- votre **avis d'imposition 2015** sur les revenus 2014
- un **certificat de scolarité** de vos enfants à partir de 16 ans fiscalement à charge
- un **RIB** en cas de changement de coordonnées bancaires

# Le Conseil d'Administration vote le budget de la CMCAS d'Avignon

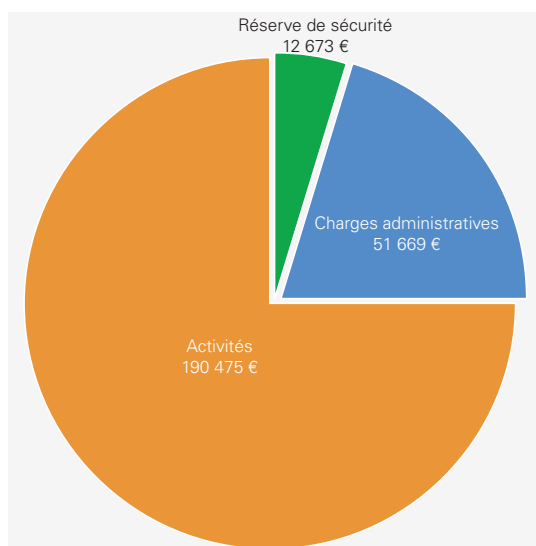
Dans un cadre contraint avec la baisse annoncée de la dotation du 1% de 33 millions d'euros, les administrateurs de la CMCAS d'Avignon ont voté un budget à l'équilibre pour l'année 2016

Le 2 novembre 2015, la session du Comité de Coordination des CMCAS a voté une répartition du montant du 1% de 68% pour la CCAS et 32% pour les CMCAS en lieu et place de la répartition habituelle qui était de 70% pour la CCAS et 30% pour les CMCAS.

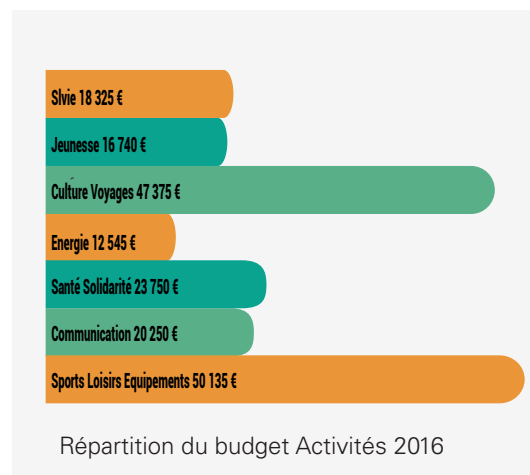
Cette nouvelle répartition prend en compte la baisse de la dotation prévisionnelle du 1% et permet d'éviter à certaines CMCAS de se trouver en grande difficulté.

Le Conseil d'Administration de votre CMCAS, réuni en séance extraordinaire le 10 décembre 2015 a voté la répartition budgétaire qui vous est présentée.

Ci-dessous, répartition entre les charges administratives, la réserve de sécurité (voir encadré) et les activités proposées par la CMCAS.



Le budget consacré aux activités est ensuite réparti entre les différentes commissions et SLVie en fonction des projets d'activités proposés par chacune d'elle.



Le Conseil d'Administration de la CMCAS a décidé de développer la communication par courriel, moins coûteuse et plus écologique et de revoir le format du journal Mistral. Certaines activités proposées par les commissions et SLVie n'ont pas été validées, soit parce que déjà prises en charge par la CCAS, soit parce qu'individualisées, les activités collectives ont été privilégiées.

Il en a été de même en ce qui concerne les projets onéreux destinés à un faible nombre de bénéficiaires.

Les administrateurs ont tenu à privilégier les activités ayant pour principal objectif de créer du lien entre les bénéficiaires.

Serge Decise  
Trésorier Général de la CMCAS

La modification de la répartition réduit l'impact de la baisse de la dotation du 1% sur le budget Activités de notre CMCAS (qui diminue de 23% par rapport à l'année dernière au lieu des 53% de diminution prévus avec la répartition habituelle).

Suite au montant du 1% définitif 2014 transmis par les entreprises au printemps 2015, nous nous étions trouvés dans l'obligation de restituer l'intégralité des réserves de sécurité que nous devons provisionner chaque année, et qui représentent 5% du budget global de la CMCAS.

Cette année, il nous faut donc reconstituer totalement cette réserve de sécurité pour un montant de 12 673 euros.



# Baisse du 1% : la fin de vos Activités Sociales ?

Depuis l'annonce du montant de la dotation prévisionnelle 2016, nous vous alertons et vous informons des évolutions de ce dossier.

### 1% c'est quoi ?

#### Salaire différé ou socialisé ?

Les Activités Sociales font partie du statut des électriciens et gaziers depuis 1946 et représentent une part de notre salaire.



Ce salaire socialisé, car mis en commun, est financé à partir d'1% des recettes hors taxe d'exploitation des Industries Électrique et Gazière.

Depuis une dizaine d'année le monde de l'énergie a subi plusieurs dérèglementations (évolution des entreprises, ouverture des marchés, privatisations, filialisations...), le tout contribuant à casser notre modèle social.

Aujourd'hui, la loi de Transition Énergétique votée début 2015 prévoit que plus d'un tiers des ventes d'énergie soit transféré aux fournisseurs privés dès juin 2016. A cela, s'ajoute une part croissante des Méga watts produits et des ventes d'électricité par EDF sur les marchés de gros et aux fournisseurs alternatifs (Direct Énergie, POWEO,..) qui ne rentrent pas dans le calcul du 1%.

#### Ça sert à quoi ?

Le 1% est réparti entre une partie centralisée gérée par la CCAS et une partie décentralisée qui revient aux CMCAS.

La partie centralisée finance les colonies et accompagnement des enfants, centres de vacances, restaurants méridiens et de loisirs, centres de santé, assurances, formation.



La partie décentralisée est destinée aux fonds communs de l'action sanitaire et sociale tels que les aides ménagères, la téléassistance, le CESU, le soutien scolaire, les aides aux personnes porteuses de handicap et au fonds santé (CSMR).

Au niveau local, elle finance les aides solidaires, les projets d'activités dans les domaines culturel, sportif ou de loisirs, les arbres de Noël, le réseau solidaire, les voyages, les week-ends, les journées conviviales, fêtes de CMCAS ou de SLVie.

Elle permet à votre CMCAS de mettre en oeuvre tout projet visant à créer du lien, des échanges, du partage, à améliorer le quotidien, à donner des clés de compréhension via la médiation culturelle mais également le Par et du Pour, permettant ainsi aux agents l'acquisition de nouvelles connaissances en aidant à la création ou l'organisation de projets, ou encore par le biais des formations BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), BAFD (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) ou Prenez le Relais (encadrement des centres de vacances).

#### Pourquoi se battre ?

Dès leur création les Activités Sociales et surtout leur financement par le 1% ont fait couler beaucoup d'encre. C'est un modèle unique de répartition des richesses qui scandalisait déjà en 1946.

Les Organismes Sociaux ont été précurseurs dans de nombreux domaines : prise en compte du handicap, la CCAS a été la première à accueillir dans ses centres de vacances des adultes ou jeunes porteurs de handicap et les séjours bleus destinés aux inactifs pour rompre avec la solitude et l'isolement sont arrivés bien avant les séjours longs dont on parle aujourd'hui pour l'ensemble des retraités.



La formation a permis à de nombreux agents d'acquérir de nouvelles connaissances dans tous

les domaines au travers de leur parcours en tant que professionnels ou bénévoles des activités sociales, qu'ils utilisent aujourd'hui dans leur vie professionnelle, sociale ou simplement privée.

La possibilité d'aller à la rencontre d'autres personnes dans des domaines artistique, sportif, intellectuel, d'autres pays mais aussi simplement partager des moments d'échanges permettent de tisser une société qui à l'époque de la nationalisation et au travers du statut national nous unissait étroitement au projet des entreprises électrique et gazière.

Aujourd'hui la société prône une démarche individualiste, libérale, néolibérale voire ultralibérale avec pour effets une dégradation de la relation humaine, une société plus dure qui laisse davantage de personnes de côté. Dans ce contexte, les Activités Sociales issues du mouvement d'Éducation Populaire avec leurs valeurs de solidarité, de justice, de dignité méritent plus que jamais d'être défendues.

#### **Depuis l'annonce du montant de la dotation prévisionnelle...**

**Le 29 octobre** le conseil d'administration de la CCAS, pour la première fois, ne vote pas le budget.

**Le 3 novembre** courrier commun des quatre fédérations syndicales aux employeurs et ministères pour réclamer l'organisation d'une réunion tripartite pour examiner l'assiette de calcul du 1%.

**Le 5 novembre** le comité s'adresse aux employeurs et diffère le vote de répartition CCAS et CMCAS.

**Le 6 novembre** courrier de la CMCAS aux bénéficiaires.

**Le 24 novembre** une action syndicale portant sur la déstructuration des entreprises, l'emploi, les salaires dont le 1%.



Assemblée Générale extraordinaire de la CMCAS d'Avignon

**Le 27 novembre** le Conseil d'Administration de la CMCAS décide de différer le vote du budget.

Le Comité de Coordination rencontre les employeurs qui se disent favorables à l'organisation d'une table ronde.

**Le 2 décembre** la Session du Comité décide modifier la répartition entre CCAS et CMCAS en faveur des dernières pour éviter que les plus petites se retrouvent en cessation de paiement.

**Le 9 décembre** une action syndicale sur les mêmes thèmes.

**Le 16 décembre** la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie répond favorablement à l'organisation d'une table ronde.

Devant l'obligation de voter un budget avant le 31 décembre les Conseils d'administration de la CMCAS d'Avignon et de la CCAS votent un budget contraint (voir article page 5).

Le Conseil d'Administration de la CMCAS d'Avignon décide également d'attribuer à la CCAS, sur ses réserves propres, la différence engendrée par le changement du taux de répartition afin d'alléger l'impact sur la CCAS et de faire signer une pétition par tous les bénéficiaires.

**Le 21 janvier** nouvelle action syndicale sur les mêmes thèmes.

**Le 5 février** est convoquée une Assemblée Générale extraordinaire de la CMCAS, précédée d'Assemblées Générales extraordinaires de SLVie au cours desquelles vos administrateurs sont venus à votre rencontre pour vous exposer la situation et répondre à vos questions.

L'Assemblée Générale de la CMCAS approuve à l'unanimité la proposition d'allouer une partie des réserves budgétaires de la CMCAS d'Avignon à la CCAS à hauteur de 300 000 € et vote une résolution portant sur le soutien par la CMCAS d'actions et d'initiatives visant à pérenniser et développer les Activités Sociales des salariés de la Branche des IEG.

Enfin, suite aux différentes actions et interpellations à l'appel des organisations syndicales auprès du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, des employeurs et des Élus de la nation, suite aux motions votées et portées par les CMCAS, le Comité de Coordination et la CCAS, nous avons été informés que la réunion tripartite avec pour ordre du jour «Le financement des Activités Sociales» aura lieu le **17 février** à 14h.

Il convient plus que jamais de rester mobilisés.

Pascale Berodias-Niollet  
Présidente de la CMCAS



C'EST FAIT



## Vaison Danse

### La passion de la danse

Dans le cadre prestigieux du théâtre antique de Vaison la Romaine avait lieu, du 15 au 28 juillet 2015, la 20<sup>e</sup> édition d'un des plus beaux festivals de danse de l'hexagone en période estivale. Un événement qui se revendique clairement pluridisciplinaire et ouvert à la diversité de son fidèle public.

### L'événement

«Il n'est pas encore minuit» par la compagnie XY qui est un collectif de 22 artistes qui tutoient le ciel et défient les lois de la pesanteur. Belle aventure artistique et humaine : des constructions et des déconstructions où les formes composées sont des tableaux vivants. Le public «électrisé» a énormément prisé ce ballet, entre envol et chute, légèreté et densité.

### Le coup de coeur

«Carmen» : la chorégraphe Sud Africaine Dada Masilo, de retour à Vaison, réinterprète comme elle en a le secret une Carmen flamboyante. Elle mêle flamenco et danse contemporaine autour d'une héroïne plus rebelle et passionnée que jamais, que la jeune chorégraphe dépeint comme «libre, violente, sexuelle et cruelle» et pourtant victime des hommes. Une Carmen insolente, diaboliquement vivante, sensuelle et extraordinaire.

### Les autres spectacles

«Valser», par le Ballet du Capitole de Toulouse est un hommage au Tango. La scène est transformée en arène où les danseurs(ses) évoluent sur de la terre ! La violence qui s'exprime laisse ses empreintes dans l'âme et dans le corps. Le décor scénique casse aussi les codes du trop policé tango argentin pour lui redonner sa puissance chorégraphique et le sortir des stéréotypes. Spectacle magnifique, sensuel et très original.

«Cuisine et confessions», par la compagnie «Les 7 doigts de la main» basée au Canada. Un ballet de cirque-danse-théâtre où l'on échange des recettes comme des confidences. Un spectacle exquis et original, à vous couper le souffle.

La commission « Culture et Voyages » de la CMCAS d'Avignon, toujours à l'écoute des agents, remboursait la moitié du prix d'un seul spectacle sur présentation du billet d'entrée.

Avec une nouvelle direction, le festival nous faisait «Entrer dans la danse» avec des spectacles à la croisée des cultures, et des chorégraphes audacieux qui apportent la magie et son indicible bonheur. Vaison Danse est bien la «crème» de la scène contemporaine, douce et voluptueuse.

André Payen  
Commission Culture et Voyages

## La caverne du Pont d'Arc

### Le réveil d'un chef d'oeuvre

Le 11 novembre 2015, 41 bénéficiaires de la CMCAS d'Avignon quittent la cité papale en direction de l'Ardèche. Le but du voyage : découvrir, accompagnés d'un guide, la caverne du Pont d'Arc, réplique rigoureusement identique de la grotte Chauvet fermée définitivement au public. Les 2 grottes sont situées à 2 km de distance sur la commune de Vallon Pont d'Arc.

Nous visitons d'abord la galerie de l'Aurignacien (comprenez les homo-sapiens). Les scènes et les animaux restitués grandeur nature nous font entrer dans le monde des hommes qui vivaient en Europe à l'époque glaciaire. Des films et des bornes interactives complètent une visite enrichissante et ludique.

Sur le site, le restaurant «La terrasse» nous accueille pour un repas «terroir» avec les spécialités de l'Ardèche.

En début d'après-midi, immersion dans la plus grande réplique du Monde de la grotte Chauvet. Découverte en 1994, c'est une grotte datée du paléolithique, qui porte le nom de son découvreur. Le site comporte un millier de peintures et de gravures dont 447 représentations d'animaux de 14 espèces différentes peintes à l'ocre rouge ou gravées au silex ou au fusain. Devant nous, les bisons s'animent, les rhinocéros prennent vie. Cerise sur le gâteau, la grande fresque des lions : panneau monumental de 12 mètres de long d'où surgissent 92 animaux en mouvement, c'est féérique.

La grotte est inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco depuis juin 2014.

Nous regagnons Avignon et sa vie moderne, émerveillés par ce voyage dans le temps (-36 000 ans).

Avec notre CMCAS et sa commission «Culture et Voyages» qui ont associé tourisme, culture et gastronomie, nous avons vécu une journée conviviale très réussie.

André Payen  
Commission Culture et Voyages

### Le saviez-vous ?

Venus d'Afrique, 400 000 ans avant notre ère, nos ancêtres ardéchois avaient très probablement la peau noire. Une étude récente, basée sur des analyses génétiques, a montré que la dépigmentation de la peau serait apparue en Europe il y a moins de 8 000 ans. Chercheurs et anthropologues nous le confirment, nous sommes tous des enfants d'immigrés et fruits de métissages.



## CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS AUX ACTIVITÉS DE LA CMCAS D'AVIGNON

A VOTRE ÉCOUTE  
POUR MIEUX RÉPONDRE  
À VOS ATTENTES !

Le succès des activités proposées par la CMCAS, ses SLVie et ses Commissions va grandissant, au point que cela nécessite l'organisation de priorités lorsque le nombre de places disponibles est inférieur aux demandes.

Le Conseil d'Administration de la CMCAS d'Avignon a donc défini et validé des critères de priorités afin de garantir à chacun une égalité de traitement. Occasion de se pencher également sur l'ensemble des conditions attachées à une inscription : les délais, les participations financières, l'annulation, le tour de rôle.

En toute transparence, vous retrouverez le détail de toutes ces mesures dans ce cahier détachable...à conserver !

Comme vous pouvez le constater c'est bien ensemble que nous entendons construire nos activités sociales, en visant la réponse aux besoins sociaux, l'intérêt collectif et la satisfaction du plus grand nombre.

A l'heure du 70<sup>e</sup> anniversaire de la création des comités d'entreprises, et face aux attaques incessantes que subissent les organismes sociaux des salariés actifs et retraités de la Branche des IEG, il est important de réaffirmer chaque jour le sens du PAR et POUR, et la volonté de le faire vivre.

Alors n'hésitez pas à solliciter vos élus de proximité, à participer massivement aux assemblées générales de SLVie, à formuler des propositions pour l'évolution du contenu des projets et leurs conditions d'accès et ainsi prendre toute votre place dans la construction de ce bien commun que sont nos Activités sociales.

## QUI PEUT PARTICIPER ?

- Tous les ouvriers droit des IEG (industries électrique et gazière) ainsi que les membres de leur famille inscrits sur la Carte Activ, tels que définis par les règlements communs des CMCAS et particulier de la CMCAS d'Avignon (statutaires actifs et pensionnés, CDD, saisonniers, intérimaires...)
- Sous conditions, des invités extérieurs à nos entreprises.

## COMMENT S'INSCRIRE ?

- Par retour du coupon réponse à votre SLVie pour les activités qu'elle propose, à la SLVie ou à la CMCAS pour les activités proposées par la CMCAS et les Commissions
- Par courriel : [contact@cmcasavignon.fr](mailto:contact@cmcasavignon.fr), avec coupon réponse scanné, téléchargeable sur [cmcasavignon.fr](http://cmcasavignon.fr)
- En vous rendant dans votre SLVie, dans les différents points d'accueil professionnels (lieux et dates dernière page du cahier) ou à l'accueil de votre CMCAS.

## QUAND S'INSCRIRE ?

- Dès la publication des bulletins d'inscription par les canaux habituels : SLVie, internet, Mistral...
- Avant la date limite d'inscription mentionnée pour chaque activité.

## AFFECTATION

A la date limite d'inscription :

Le nombre d'inscrits est inférieur à 50% des places proposées : l'organisateur décide du maintien de l'activité, en fonction des frais engagés.  
Le nombre d'inscrits est supérieur à 50% et inférieur à 100% : toutes les personnes inscrites sont affectées.  
Le nombre d'inscrits est supérieur au nombre de places disponibles : les affectations sont satisfaites en fonction des critères de priorité et non dans l'ordre d'arrivée des demandes, ce qui pourrait pénaliser certains bénéficiaires en fonction de leur canal d'information.  
Les ressortissants d'une SLVie sont prioritaires sur une activité organisée par la SLVie

Les ressortissants de la CMCAS d'Avignon sont prioritaires, puis ceux d'autres CMCAS.  
En dernier lieu, si le nombre de places disponibles le permet, elles peuvent être proposées à des invités.

Toutes les activités proposées par la CMCAS d'Avignon sont publiées dans le magazine Mistral ou dans la toute nouvelle Infolettre diffusée par courriel et par courrier.  
Vous les retrouverez également sur notre site [cmcasavignon.fr](http://cmcasavignon.fr)

Attention : l'inscription ne devient effective qu'à réception par la SLVie ou la CMCAS du règlement correspondant.

Après la date limite, s'il reste des places disponibles, elles seront attribuées dans l'ordre d'arrivée des demandes.

## Priorités

- 1 - Les personnes n'ayant pas participé à une activité CMCAS ou SLVie au cours des deux années précédentes.
- 2 - Les personnes n'ayant pas participé au même type d'activité durant les deux années précédant la date de l'activité.

A égalité de situation, le coefficient social départage les demandeurs, le coefficient le plus faible étant prioritaire.

### Types d'activités

- Sorties loisirs : sortie journée ou demi-journée dans les domaines loisir, culturel et sportif
- Activités voyage : sorties comportant au moins une nuitée
- Autres

## PARTICIPATION FINANCIÈRE

Lorsque le montant de la partie de l'activité sur laquelle intervient la CMCAS est supérieur à 10 €, le coefficient social s'applique selon la grille :

Coefficient social	Moins de 6 000	6 001 à 10 000	10 001 à 14 000	14 001 à 18 000	18 001 à 22 000	22 001 à 26 000	26 001 à 30 000	Plus de 30 000
OD et AD adultes et enfants de plus de 15 ans	30 %	40 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	80 %
AD enfants de 7 à 15 ans	50 % de la participation adulte							
AD enfants 0 à 6 ans	Gratuité pour toutes les activités familiales proposées (hors activités spécifiques à la tranche d'âge)							

La participation financière des bénéficiaires d'une autre CMCAS est identique à celle des bénéficiaires de la CMCAS Avignon.

Les invités non ayants droit, adultes et enfants, payent le coût réel de l'activité, sans réduction particulière pour les enfants (le fonds du 1% ne pouvant bénéficier qu'à ses ressortissants).

Ainsi, pour tout agent actif ou inactif résidant ou arrivant sur la CMCAS d'Avignon, il est important de fournir dès que possible ses éléments fiscaux qui serviront au calcul du coefficient social. Sans ces éléments, le taux de participation correspondant au coefficient le plus élevé sera appliqué.

Tarif enfant : l'âge retenu est celui de l'enfant le 1<sup>er</sup> jour de l'activité.

Famille monoparentale : la minoration de 25% du coefficient en vigueur pour la CCAS s'applique.

- Par nécessité impérieuse : si des circonstances graves et imprévues obligent à un désistement, il faut informer sans délai sa SLVie ou la CMCAS, en lui remettant un courrier accompagné de tout justificatif officiel. Dans ce cas, il n'y a pas de pénalité financière, ni d'historique.

- En cas d'annulation du fait de la CMCAS, il n'y a ni retenue financière, ni historique.

Le désistement peut s'effectuer en fournissant votre justificatif :

- Par courriel à l'adresse [contact@cmcasavignon.fr](mailto:contact@cmcasavignon.fr)
- Par courrier
- En se déplaçant sur sa SLVie, ou l'un des points d'accueil de la CMCAS.

Par justificatif, Il y a lieu de considérer : maladie, accident familial grave...  
Les conditions météorologiques ne peuvent être considérées comme telles, sauf décision de la CMCAS.

## RÈGLEMENT DES INSCRIPTIONS

Un chèque par activité !

Chaque activité donnant lieu à un bilan financier, il est impératif d'établir un chèque distinct pour chaque activité, soit autant de chèques que d'inscriptions à des activités différentes. Sauf cas exceptionnel, seuls les règlements par chèque sont acceptés.

Toute demande d'inscription enregistrée engage l'ouvrant droit à régler sa participation avant la date de validation. Il a cependant la possibilité de se désinscrire.

- Si le désistement intervient avant la date limite d'inscription, il est pris en compte et le règlement est retourné à l'ouvrant droit.
- Si le désistement intervient après la date limite d'inscription :
  - Pour convenance personnelle : le montant de l'inscription ne sera pas remboursé et si l'activité est soumise à historique, il sera appliqué.

Rapprochez-vous de votre SLVie ou votre CMCAS pour obtenir les précisions ou les renseignements complémentaires aux modalités définies dans ces conditions générales d'accès aux activités décentralisées

## Glossaire

**OD - ouvrant droit :** salarié ou pensionné des IEG, statutaire ou prévu par les règles d'affiliation.

**AD - ayant droit :** conjoint et enfants à charge d'un ouvrant droit

**Bénéficiaires :** ensemble des ouvrants droit et ayants droit affiliés à une CMCAS

**Invité extérieur :** personne étrangère aux IEG, accompagnant un ouvrant droit

**Coefficient social :** il est obtenu en divisant le revenu fiscal de référence par le nombre de parts fiscales du foyer ou foyer reconstitué en cas de multi déclarants.

## En savoir plus

Rapprochez-vous de votre SLVie ou votre CMCAS pour obtenir les précisions ou les renseignements complémentaires aux modalités définies dans ces conditions générales d'accès aux activités décentralisées.

## Vos élus de proximité

### SLVie Arles - Tarascon

Président : Franck Fournier  
**Point de correspondance 1 - Arles**  
ErDF-GrDF - 4 bis Rue Victor Hugo - 13200 Arles  
Tel. 04 90 99 04 06 - Fax 04 90 99 04 59  
slv01.cmcas040@asmeg.org

### Point de correspondance 2 - Tarascon

ErDF - ZAC du Roubian - 13150 Tarascon  
Tel. 04 90 91 55 72 - Fax 04 90 91 55 69  
slv02.cmcas040@asmeg.org

### SLVie Cavailon - Apt

Président : Olivier Peron  
**Point de correspondance 4 - Cavailon**  
153 Avenue Henri Dunant- 84300 Cavailon  
slv04.cmcas040@asmeg.org

### Point de correspondance 5 - Apt

ErDF - Le Plan d'Eau - 84400 Apt  
Tel. 04 90 04 41 08 - Fax 04 90 04 41 49  
slv05.cmcas040@asmeg.org

### SLVie Orange

Président : Eric Vaton  
ErDF - 616 Rte de Chateauneuf - 84100 Orange  
Tel. 04 90 51 25 65 - Fax 04 90 51 25 05  
slv06.cmcas040@asmeg.org

### SLVie Bollène

Président : Philippe Tajan  
Centre social Espace de l'amitié- SLV nord  
BP 28 - 84507 Bollène - Tel. 04 90 30 55 32  
slv07.cmcas040@asmeg.org

### SLVie Carpentras

Président : Eric Chabrolin  
ErDF-GrDF - 176 Avenue Jean-Henri Fabre - 84200 Carpentras  
Tel. 04 90 63 84 56 - Fax 04 90 63 84 18  
slv10.cmcas040@asmeg.org

### SLVie Fenaisons

Président : Ludovic Panza  
ErDF-GrDF - 91 Allée des Fenaisons - 84000 Avignon  
Tel. 04 90 81 40 89 - Fax 04 90 81 41 00  
slv11.cmcas040@asmeg.org

### SLVie Avignon - Chateaufort

Président : Thierry Raillon  
ErDF-GrDF - 1630 Avenue de la Croix Rouge - 84000 Avignon - Tel. 04 90 13 25 69  
slv14.cmcas040@asmeg.org

### SLVie Realpanier

Président : Philippe Ourdanabia  
Agence ErDF - 365 Rue Rudolphe Serkin - 84000 Avignon Cedex 9  
Tel. 04 90 81 85 14 - Fax 04 90 81 85 05  
slv16.cmcas040@asmeg.org

### SLVIE T.S.T.

ErDF/T.S.T. - 150 Rue Michel Cazaux -Z.I. Courtine - 84000 Avignon  
Tel. 04 90 14 32 30 - Fax 04 90 14 32 50

### SLVie C.N.R.

Président : Damien Zamora  
DRA C.N.R. - 25 bis Chemin des Rocailles- 30400 Villeneuve-lez-Avignon  
Tel. 04 90 15 99 62 - Fax 04 90 15 99 09

## Permanences des professionnels

**Sur rendez-vous** auprès de votre CMCAS au 04.90.81.40.09 pour les SLVie de :  
APT : le 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois de 9h30 à 11h30  
ARLES : le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois de 9h30 à 11h30  
CARPENTRAS : le 2<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois de 13h30 à 16h00  
CAVAILLON : le 4<sup>e</sup> mercredi de chaque mois de 9h30 à 11h30  
FENAISSONS : le 4<sup>e</sup> mardi de chaque mois de 13h30 à 16h00  
TARASCON : le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois de 13h30 à 16h00

**Sans rendez-vous** pour les SLVie de :  
BOLLÈNE : le 2<sup>ème</sup> mardi du mois de 9h30 à 11h30  
ORANGE : le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois de 9h30 à 11h30



CMCAS d'Avignon - 91 allée des Fenaisons - 3<sup>ème</sup> étage bâtiment GrDF - 84000 Avignon  
Tél. 04 90 81 40 09 - contact@cmcasavignon.fr - www.cmcasavignon.fr

**Accueil du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30**





## Mémorial du Camp des Milles

### Apprendre de notre passé pour aujourd'hui et pour demain

Samedi 28 novembre 2015, une vingtaine de collègues et leur famille ont participé à la visite culturelle au Site-Mémorial du Camp des Milles. Au passage des grilles d'entrée, l'émotion est saisissante et il nous faut quelques minutes pour reprendre nos esprits car le temps semble s'être arrêté à la fin de l'année 1942.

Après un accueil autour d'un café et viennoiseries, notre guide nous conduit dans une salle vidéo pour la présentation d'un film retraçant la «montée des périls et des diverses phases répressives».

Le volet historique, nous replonge dans nos livres d'histoire ou pour certains d'entre nous, dans notre passé. Il nous est rappelé comment Hitler s'est imposé dans son pays et dans la classe politique internationale ! On y voit l'engrenage des intolérances successives, xénophobe, idéologique et antisémite.

Tout au long de la visite de cette ancienne briqueterie, il nous est raconté l'histoire du Camp des Milles pour le devoir de mémoire.

Notre visite se poursuit dans un espace de réflexion sur la responsabilité individuelle et collective dans les mécanismes qui peuvent conduire au pire. Son action est destinée à renforcer la vigilance et faire prendre conscience de la responsabilité de chacun face au racisme, à l'antisémitisme et à tous les fanatismes par la présentation d'un film sur la montée des périls illustré par trois

génocides du XX<sup>e</sup> siècle (Arménie, Shoah et Rwanda) et par l'exposition d'expériences scientifiques sur les mécanismes comportementaux dangereux, individuels et collectifs.

Nous avons également pu visiter la grande exposition nationale permanente de Serge Klarsfeld sur les « 11 400 enfants juifs déportés de France à Auschwitz ».

Notre visite se termine par un repas convivial pris en commun à la cafétéria du site. Certains ressentent le besoin de se diriger vers le Wagon du Souvenir, sur les lieux mêmes du départ pour la déportation.

Nous ne pouvons rester insensibles à cette visite. Au lendemain des attentats de Paris du 13 novembre 2015, revendiqués par Daech, le mécanisme démagogue est en marche au travers de la progression électorale de certains partis politiques extrémistes. La montée du racisme et de l'antisémitisme provoquent la montée des haines et des violences, de plus en plus meurtrières.

### Ne laissons pas la haine et la peur dicter leurs lois aux valeurs de la République.

Sachons combiner nos choix afin de porter et faire vivre les valeurs républicaines et humanistes de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité, de dignité et de justice. Elles seules sont garantes de la paix civile et de l'avenir.

Isabelle GAS  
Commission Communication

De septembre 1939 à juin 1940, au début de la Seconde Guerre Mondiale, l'état français décide d'interner des ressortissants étrangers qui pourraient être des «ennemis de la Nation».

De juillet 1940 à juillet 1942, l'intolérance monte d'un cran. Le camp des Milles devient le seul camp de transit en France. Au fil du temps, les conditions d'internement se dégradent : maladies, vermine, surpeuplement, nourriture insuffisante... Les internés s'entassent sur deux niveaux dans les fours désaffectés de la briqueterie, dormant à même le sol sur de la paille sans toilettes ni conditions d'hygiène décentes.

En juillet 1942, le Camp des Milles se transforme en antichambre de la déportation. Il sera procédé aux criblages des déportés dans la cour. Au total, 2 208 Juifs ont été déportés depuis le camp des Milles.

Il est estimé qu'un total de 10 000 personnes issues de 27 nationalités ont été internées dans la tuilerie entre 1939 et 1943.

Il est important de rappeler que la région était en zone libre et que le Camp des Milles était sous commandement militaire français. Il n'y eut à aucun moment de soldat du 3<sup>ème</sup> Reich au Camp.

En mars 1943, le camp des Milles est définitivement fermé et transformé en dépôt de munitions. En 1946, la tuilerie reprendra son activité jusqu'en décembre 2006.

### Paroles de bénéficiaires

« Ce fut une journée à la fois très bouleversante et riche en enseignements. Elle incite à la réflexion pour que jamais plus de telles atrocités puissent se produire. »

« Moi j'ai pas tout compris mais les nazis ont tué beaucoup de personnes. »

« Cette visite était très agréable et on ne peut s'empêcher de faire des rapprochements avec les attentats de Paris du 13 novembre 2015. »

« Je suis très touchée car ma maman était enfant pendant la guerre et habitait en zone occupée. Elle a d'ailleurs failli être tuée avec sa famille par les allemands qui ont attaqué son village. Ils ont brûlé sa maison. Alors oui cela m'a énormément touchée. »

# La Commission Sports Loisirs et Équipement

**La Commission Sports Loisirs et Equipements rassemble en son sein les sections sportives et de loisirs de la CMCAS qui vous offrent un large panel d'activités. Tour d'horizon de ces sections.**

**L'amicale de la Barthelasse** : elle propose des activités à la journée et des sorties avec la volonté de lutter contre l'isolement.

Informations :

Jean-Luc Dufour 06.29.03.35.57

**Ball trap** : Les mardis soirs de mars à septembre, pas de tir Sauveterre terrain CNR et mercredis et samedis sur le stand de Chateauneuf du Rhône

Informations :

Jean-Pierre Bertet 06.47.34.89.65

**Boules** : La section se réunit à la Barthelasse.

Informations :

Jean-Paul Macagno 06.63.64.77.63

**Chasse** : L'activité se déroule à Bollène quartier de l'étang pendant la période de chasse du mois de septembre au mois de mars. Les adhérents à la section entretiennent le site et des lâchers sont pratiqués pour le repeuplement du gibier. Une journée conviviale est organisée toutes les années au mois de décembre.

Informations :

André Vignaud 04.90.30.46.34

**Futsal** : Venez pratiquer le foot... en salle. Sur un terrain synthétique, (au Five, ZI de Courtine).

Informations :

Jean-Francois Dethes  
06.87.53.29.53

**Golf** : La section est affiliée à la FFG, à ce titre 40 membres y sont licenciés. Elle travaille avec le golf de Morières Chateaublanc (Garden Golf Avignon). Informations :

Patrick Faucher 06.38.59.14.36

**Gym** : Vous êtes retraités et souhaitez entretenir votre forme dans un cadre convivial ? La section gym est faite pour vous. Elle vous attend tous les lundis et jeudis de 16h30 à 18h00 à la Maison municipale de Mérindol à Avignon.

Informations :

Joseph Katcherian 04 90 33 38 28 /  
06 83 15 24 12

**Karting** : Tous les samedis matin à Beaucaire, vous pourrez découvrir les plaisirs de la conduite ou vous perfectionner sur un circuit particulièrement adapté au karting loisir. La section possède plusieurs kartings dont un biplace permettant la pratique de ce sport par les personnes porteuses de handicap.

Informations :

Joël Langelo 06.85.38.07.63

**Paintball** : la section vous accueille au pied des Alpilles, sur différents terrains à thème, dans un cadre idéal pour la pratique du paintball en toute sécurité.

Informations :

Christophe Cres 06.59.12.30.17

**Pêche** : Pratique sur l'étang de Blondel avec 4 lâchers par an. L'étang fait partie d'une réserve naturelle avec des espèces protégées et les adhérents l'entretiennent lors d'un nettoyage annuel.

Informations :

Daniel Grimaud 06.13.65.98.71

**Radioamateur** : La section vous accueille tous les samedis matin dans son local à la Barthelasse.

Informations :

Gilles Graviere 06.70.10.44.69

**Randonnée** : La section vous invite tous les 15 jours, le dimanche, à découvrir les chemins et sentiers de la région. Les randonnées sont classées par difficultés et permettent à chacun, de choisir celles adaptées à sa condition physique (programme sur cmcasavignon.fr)

Informations :

Françoise Chacornac 06.33.47.48.79

**Tennis** : La section dispose de trois cours sur le complexe de La Barthelasse. Pour la pratique en loisir l'accès aux installations est libre. Si vous souhaitez faire de la compétition, plusieurs équipes participent à différents championnats tout au long de l'année.

Informations :

Jacques Carion 07.68.21.79.90

**Voile** : La section prend ses quartiers au Club Nautique Marignanais (CNM) qui possède des structures pour la pratique de la voile et planche à voile. La section pratique également le kitesurf depuis 2 saisons.

Informations : cmcasvoile@hotmail.fr  
Pascal Llorca 06.88.94.47.25

Vous pouvez proposer la création d'une section. Si elle remplit les conditions (nombre de participants notamment), elle peut être validée par le Conseil d'Administration de votre CMCAS.

**Retrouvez toutes les informations sur les sections sportives sur votre site cmcasavignon.fr**

**Vous pouvez également vous renseigner auprès de votre SLVie ou CMCAS**

# Le don d'organe

**Le sujet soulève de multiples questions, pour vous aider à vous faire une opinion, votre journal a tenté de mieux se l'approprier grâce à une bénéficiaire de notre CMCAS.**

**T**oute personne en situation de mort cérébrale (arrêt de toute activité cérébrale, état irréversible où la certitude de la mort est incontestable ; les grandes fonctions de l'organisme étant maintenues par une circulation sanguine et une assistance ventilatoire ainsi qu'un maintien du corps à température pour une bonne conservation des organes) est un donneur d'organes et de tissus potentiel, quel que soit son âge et ses conditions de santé. Un même donneur peut sauver jusqu'à sept vies.

Le don d'organes et de tissus est anonyme et gratuit. Cela permet aux receveurs de se détacher psychologiquement de leur greffon même s'ils pensent souvent au donneur.

Le corps est rendu aux proches dans la dignité et le respect, tout de suite après les opérations au bloc.

Les funérailles sont les mêmes que s'il n'y avait pas eu de prélèvement.

Grâce à une agent en inactivité de service, Josette Di Maio, toujours très active par ailleurs, très investie dans l'épicerie sociale et solidaire de Chateaufort et surtout, bénévole auprès de l'Hôpital d'Avignon pour la promotion du don d'organe, nous avons pu rencontrer Nicole Lachhab, infirmière diplômée d'État de la Coordination des Prélèvements d'Organes et de Tissus de l'Hôpital d'Avignon.

Nous les remercions toutes les deux pour leur disponibilité et leur investissement.

## **Faire un don d'organes et faire don de son corps à la science, est-ce la même chose ?**

Cela relève d'une démarche bien différente. Le don de corps sert aux établissements d'enseignement et de recherche et non à la greffe d'organes. Seuls les adultes peuvent

faire don de leur corps à la science en faisant une démarche auprès de la faculté de médecine la plus proche de leur domicile, démarche payante de son vivant. Le corps n'est alors pas rendu à la famille.

## **Est-il nécessaire de faire des démarches en amont pour se déclarer « donneur » ?**

Pas de démarches légales pour être donneurs d'organes et de tissus. C'est une réflexion personnelle qui doit être transmise à ses proches. Lors d'un don potentiel, la famille sera consultée pour rechercher le consentement présumé du défunt. Si l'on est opposé au don d'organes et de tissus, il faut s'inscrire sur le registre national des refus, consulté obligatoirement avant la rencontre avec les proches ([www.dondorganes.fr/medias/pdf/formulaire\\_registre\\_refusvf.pdf](http://www.dondorganes.fr/medias/pdf/formulaire_registre_refusvf.pdf)). La nouvelle loi santé conforte le consentement présumé d'être donneur d'organes et de tissus.

## **J'ai bien compris que toute personne décédée pouvait être éventuellement prélevée. N'est-il pas préférable d'être inscrit ou de porter une carte sur soi pour faciliter les démarches, notamment auprès de la famille ?**

Il n'existe pas en France de registre du « oui » pour le don. La carte de donneur n'a pas de valeur légale mais elle constitue un signe indiquant que la personne y est favorable.

## **Au delà de l'accord de principe, puis-je personnellement déclarer que je ne souhaite pas faire don d'une partie de mon corps ?**

Si vous avez des réticences à ce que certains organes ou tissus soient prélevés, il suffit simplement de le préciser à vos proches. Ils pourront en témoigner auprès des médecins de l'hôpital et votre choix sera respecté. Ainsi, seuls les organes que vous souhaitez donner seront prélevés.

## **Mes proches peuvent ils apporter une restriction (le don des yeux peut sembler insupportable car ils reflètent la personnalité de la personne décédée) ?**

La coordination des prélèvements d'organes et de tissus respectera les restrictions apportées par la famille sur un élément du corps humain

## **Quelles sont les positions des religions sur cette question ?**

Contrairement à certaines idées reçues, en France, les responsables des grandes religions sont favorables et décrivent le don comme un acte de générosité. Et aucun texte sacré ne s'y oppose.

## **On parle souvent du don d'organes après la mort mais il est possible de procéder à un don tout au long de sa vie. Quelle sont les démarches à entreprendre? Quels sont les organes susceptibles d'être prélevés sans incidence sur sa propre santé ?**

Chacun peut, de son vivant, donner à sa famille ou à ses amis très proches, un rein ou un lobe de son foie. Le don n'est dans ce cas là, pas anonyme. C'est une greffe à développer car le manque de greffons est très important. Le donneur doit passer devant le Tribunal de Grande Instance pour certifier que ce geste est gratuit et non imposé. De notre vivant, nous pouvons donner aussi : sang, plaquettes, plasma, moelle osseuse, placenta, sang de cordon, ovocytes, sperme...

## **Y a-t-il une limite d'âge pour donner ses organes ?**

Non. Aujourd'hui, nous pouvons prélever des personnes jusqu'à 90 ans car ces organes sont transplantés sur des personnes d'âge équivalent.

Entretien  
Josette Di Maio-Venturelli

## La Sécu, toujours une idée jeune !

La Sécurité Sociale a fêté en 2015 son 70e anniversaire. Partie intégrante de notre quotidien, elle est l'une des conquêtes majeures du monde du travail. Elle assure à chaque salarié et par extension à sa famille, une protection solidaire de la naissance à la fin de la vie.

### **A**cte de naissance : «les jours heureux»

Au sortir de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale, le Gouvernement issu de la Libération, victorieux du nazisme, met en place le programme du Conseil National de la Résistance nommé «les Jours Heureux», élaboré durant l'occupation allemande.

Sur le plan social, il prévoit entre autres : «un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec une gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État».

Les Ordonnances de 1945 fixent les objectifs ambitieux de cette protection sociale universelle, obligatoire et solidaire, la loi du 22 mai 1946 de généralisation de la Sécurité sociale les complétera.

### Des fondements humanistes

«Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.»

#### Unicité

La Sécu couvrira trois risques sociaux :

- La Maladie, qui englobe maternité, invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles.
- La Vieillesse avec une retraite de base et des pensions de réversion.
- La Famille, avec les allocations familiales ou les aides au logement.

Certaines professions relèveront de régimes particuliers ou spéciaux, telles nos industries. Les CMCAS gèreront la maladie, les entreprises EDF-GDF la retraite et la famille.

#### Universalité

La couverture sera étendue à tous les citoyens, hormis les professions libérales, commerçants, paysans, artisans qui refuseront de l'intégrer.



Ambroise Croizat, Ministre communiste du Travail et de la Sécurité sociale signe les décrets de création de la Sécurité Sociale.

### Le risque ATMP : Objectif zéro accident

Le risque «Accident du Travail et Maladies Professionnelles» est financé par les seuls employeurs, tenus pour responsables, au prorata des accidents déclarés. Un AT non déclaré, c'est un doublé gagnant pour l'employeur. Les soins sont couverts par la branche maladie et la mutuelle, la pénalité de cotisation patronale diminue.

#### Solidarité

Inter-génération, malades-bien portants, riche-pauvre, le tout financé par les richesses créées à l'entreprise.

#### Démocratie

Des Caisses Primaires seront mises en place dans les départements. Chacune est dotée d'un Conseil d'Administration composé au 2/3 puis aux 3/4 de représentants syndicaux et de 25% de représentants patronaux. Les dernières élections auront lieu en octobre 1983.

### Qui finance la Sécu ?

Initialement, le financement relève des cotisations sociales assises sur le travail salarié. La logique est celle du salaire socialisé, c'est-à-dire l'autre partie du salaire, distincte du salaire net, collectée pour être redistribuée en prestations.

Au fil de réformes, les gouvernements créent diverses taxes et contributions. En 2014, le financement appuyé sur les salaires ne représente plus que 58,4%, suivi de la CSG pour 19,6%, puis les divers impôts et taxes (tabac, alcool, assurances auto...) pour 13,8%.

Au final, les ménages contribuent pour 46,3%, les entreprises 44,9%, les administrations publiques 8,8%.





## Le trou de la Sécu, fiction ou réalité ?

Augmentation de la population et de la durée de vie, techniques médicales pointues, il serait naturel que les sommes nécessaires aux dépenses de Santé augmentent. Ce n'est pourtant pas la logique des réformes qui se sont succédées.

Selon l'ACOSS (Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale), le montant des exonérations de cotisations des entreprises a été de 25,7 milliards d'euros en 2013, pour l'essentiel des allègements sur les bas salaires.

Le pacte de responsabilité de 2014 a accordé aux entreprises, en plus du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) de 20 millions d'euros, une nouvelle réduction de leurs cotisations Maladie et Famille pour environ 10 millions d'euros, sans exiger aucune contrepartie de création d'emplois.

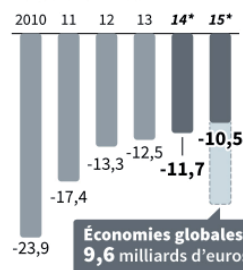
Par ailleurs, le Ministère de l'Économie et des Finances, a identifié en 2013, 308,8 millions d'euros de fraudes patronales aux cotisations et au travail illégal. Celles des assurés sont évaluées à 19,7 millions d'euros ce qui, en comparaison, reste marginal.

Pour les assurés, réduction du nombre et de la qualité des soins, accès plus difficile, raréfaction des médecins, déremboursements et franchises se multiplient.

## Le projet de budget 2015 de la sécurité sociale

### Une réduction du déficit

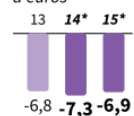
Solde du régime général en milliards d'euros



\*Prévisions gouvernementales

### Branche maladie

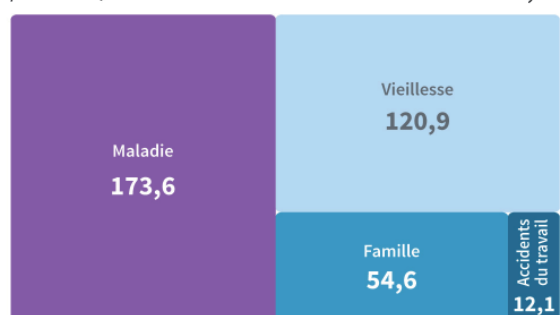
Solde en milliards d'euros



Source: PLFSS

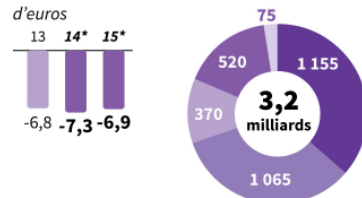
### Objectifs de dépenses

par branche, en milliards d'euros



### Économies

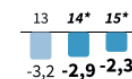
en millions d'euros



- Maitrise des soins
- Médicaments et promotion des génériques
- Chirurgie ambulatoire et prise en charge
- Dépenses hospitalières
- Lutte contre la fraude

### Branche famille

Solde en milliards d'euros



### Économies



AFP

## Aujourd'hui, les droits les plus élémentaires ne sont plus accessibles à tous.

- Un tiers de la population renonce à des soins,
- La moitié des jeunes pense qu'ils n'auront pas de retraite,
- 4,5 millions de personnes sont privées d'emploi, dont seulement 2,8 millions perçoivent des indemnités chômage,
- 8,5 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté,
- 3,6 millions de personnes sont non ou mal logées, dont 600 000 enfants.

## Notre Sécu a-t-elle un avenir ?

La Sécu nous protège tout au long de la vie. C'est une gigantesque réussite sociale. Elle a permis la baisse de la pauvreté des personnes âgées, la réduction des inégalités, la montée de l'espérance de vie. Les allocations familiales jouent un rôle dans notre bon taux de fécondité.

Les Français ne s'y trompent pas, ils sont profondément attachés à la Sécu qu'ils considèrent encore aujourd'hui comme un bien commun dont nous sommes tous responsables et qu'ils sont prêts à défendre.

■ ■ La sécurité sociale est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes. Trouvant sa justification dans un souci élémentaire de justice sociale, elle répond à la préoccupation de débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain, de cette incertitude constante qui crée chez eux un sentiment d'infériorité et qui est la base réelle et profonde de la distinction des classes entre les possédants sûrs d'eux-mêmes et de leur avenir et les travailleurs sur qui pèse, à tout moment, la menace de la misère.

Envisagée sous cet angle, la sécurité sociale appelle l'aménagement d'une vaste organisation nationale d'entraide obligatoire qui ne peut atteindre sa pleine efficacité que si elle présente un caractère de très grande généralité à la fois quant aux personnes qu'elle englobe et quant aux risques qu'elle couvre. Le but final à atteindre est la réalisation d'un plan qui couvre l'ensemble de la population du pays contre l'ensemble des facteurs d'insécurité ; un tel résultat ne s'obtiendra qu'au prix de longues années d'efforts persévérants, mais ce qu'il est possible de faire aujourd'hui, c'est d'organiser le cadre dans lequel se réalisera progressivement ce plan. ■ ■

Exposé des motifs de l'ordonnance du 4 octobre 1945 (extraits)

## Des besoins nouveaux

Coté santé, l'urgence consisterait à revenir au caractère universel de cette protection, pour ne plus avoir de «privés de soins», mais aussi à protéger de nouveaux risques, notamment ceux liés au vieillissement. Une prestation d'aide à l'autonomie a été créée, aux avancées encore timides face aux besoins d'accompagnement de la perte d'autonomie, de soutien aux aidants, d'amélioration des conditions d'accueil en établissements spécialisés et, pourquoi pas, un grand service public de l'aide à domicile.

La Sécurité sociale n'est pas malade de trop de dépenses, mais d'un manque de recettes, directement lié à la faiblesse de l'emploi, aux bas salaires exonérés de cotisations patronales, aux cadeaux fiscaux. D'autres choix seraient pourtant possibles.

**La Sécu, oui, reste  
une idée jeune  
à défendre, à  
développer, pour  
le bien de toutes  
et de tous !**

## Pour les Électriciens - Gaziers et leur famille : la Camieg

Depuis 2007, la CAMIEG, régime spécial de Sécurité Sociale, gère simultanément la part Sécurité Sociale et la Mutuelle Complémentaire.

Les bases de remboursements étant celles du régime général, les évolutions positives ou négatives de la Sécurité Sociale ont un impact direct sur la Camieg. Un troisième niveau nous protège. CSMA, obligatoire et donc solidaire pour les Actifs, avec un financement des employeurs, CSMR, volontaire, pour les inactifs financée par le fonds du 1% à hauteur de 27 millions d'euros.

Les élections Camieg se sont déroulées en 2014 avec une faible participation de 35,6% chez les actifs et qui a atteint 66,9 % chez les inactifs. Et même si la privation du droit de vote aux pensionnés de reversion a été dénoncée par notre Assemblée Générale de CMCAS, rares héritiers, nous demeurons l'un des seuls, sinon le seul, régime de sécurité sociale où les assurés élisent encore leurs administrateurs.

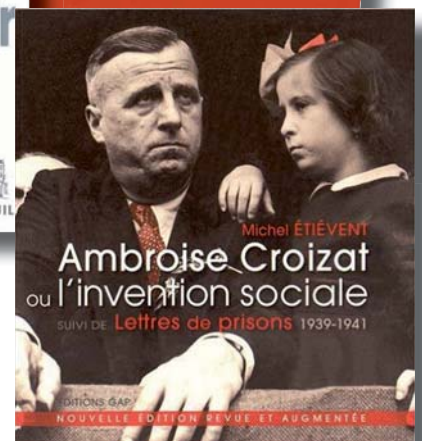
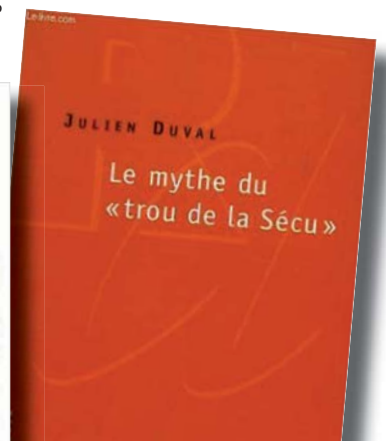
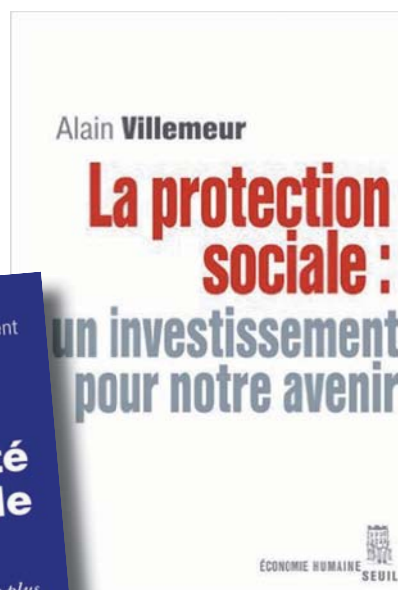
Cette survivance du programme «Les Jours heureux» est un droit précieux qui mérite l'attention de tous et de chacun.

Cécile David  
Secrétaire Générale de la CMCAS

## Lectures

Pour approfondir, quelques lectures

- Michel Étiévent Éd. Gap  
- La Sécurité Sociale, l'histoire d'une des plus belles conquêtes de la dignité racontée à tous,  
- Ambroise Croizat ou l'Invention Sociale,
- Julien Duval, le Mythe du trou de la Sécu, éd. Raisons d'agir, 6€
- Alain Villemeur, la Protection sociale : un investissement pour notre avenir, le Seuil, 17€
- Chiffres clés 2014 <http://www.securite-sociale.fr>



# C'EST À FAIRE

## culture

**Le 5 mars à 20h30 à Carpentras**  
Concert à l'Espace Auzon :  
Fugain et Pluribus

## Mars 2016

Initiative en lien avec la  
journée internationale des  
droits des femmes  
Initiative autour du  
Printemps des Poètes

## Le 10 mars à 20h30 à Védène

An Amerikkkan Dream  
Danse Hip Hop à l' Autre  
Scène avec la Cie Les  
Associés Crew

## Le 3 mai à 20h30 à Cavailon

Théâtre Salle Garance avec  
Place Royale

## Mai 2016

Week-end Visions Sociales  
à la Napoule pendant le  
Festival de Cannes

## énergie

### 14 et 15 mai à Soulac

Week-end jeunes agents  
au Festival d'Énergies des  
Activités Sociales

## jeunesse

### 23 avril

Découverte de l'activité  
Paintball (pour les 15/17 ans)  
et Laser Game (9/11 ans)  
avec la Section paintball de  
la CMCAS.

## 21 et 22 mai à Biabaux

Week-end nature et cirque  
pour les 4 à 8 ans. Ateliers  
cirque, visite d'une ferme  
pédagogique. Une première  
expérience avant la colo.

## 4 juin à Piolenc

Une journée extraordinaire  
dans le parc Alexis Gruss :  
découverte du parc,  
démonstrations équestres,  
spectacles et rencontre  
avec les animaux comme  
l'éléphante Syndha.

## Date à définir, à Beaucaire

Une journée pour les 12/17  
ans dans le monde du  
karting, avec la Section de  
la CMCAS, initiation à la  
conduite et entretien du  
Kart. Accès aux jeunes à  
mobilité réduite.

## sport loisirs

### Avril mai

18<sup>e</sup> édition de la  
Ventousienne, randonnée  
familiale et conviviale sur le  
Mont Ventoux.

## santé solidarité

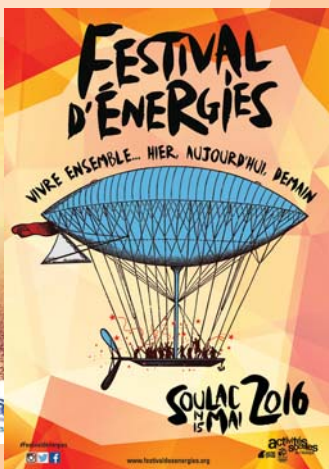
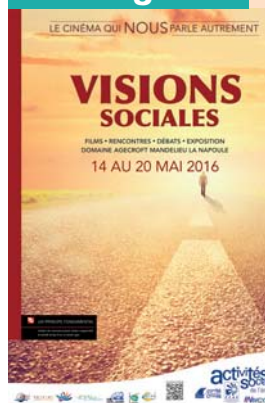
### Avril

Dépistage des troubles  
visuels chez l'enfant

### Mai

Dépistage des troubles  
auditifs chez l'enfant

## L'agenda



## SLVie Orange

**23 avril**  
Journée découverte de  
l'aviron

**28 mai**  
Fête de la SLVie, réunion  
des 3 générations  
d'électriciens et gaziers sur  
le site d'Orange

## SLVie Bollène

**Avril 2016**  
Visite du mémorial du Camp  
des Milles

**22 juin**  
Journée familiale champêtre

## SLVie Centre Chateaurenard

**5 février, 4 et 11 mars**  
Vendredis Glisse  
Journée au ski pour les  
nouveaux embauchés,  
découverte des Activités  
Sociales dans une ambiance  
conviviale

**7 février**  
Découverte de la truffe :  
journée familiale et  
conviviale à la découverte  
de notre patrimoine culturel  
et gastronomique

**Le 1<sup>er</sup> mai**  
Journée Ferrade : journée  
familiale et conviviale.

**21 au 22 mai en Ardèche**  
Descente de l'Ardèche et  
Bivouac

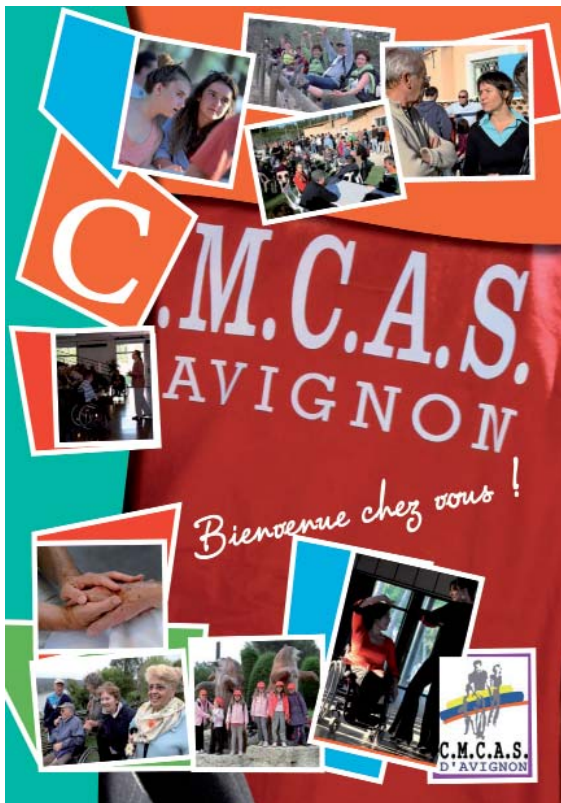
## SLVie CNR

**9 ou 19 avril**  
Fête de la SLVie, fête des  
mères, rassemblement  
convivial des ressortissants  
de la SLVie.

Inscription dans votre SLVie

Certains de ces projets sont  
en cours de construction.  
Vous trouverez les  
informations plus détaillées  
dans votre SLVie (voir  
cahier central) et sur le site  
internet de votre CMCAS.





Retrouvez les livrets  
d'informations  
édités par votre  
CMCAS sur notre  
site internet  
[cmcasavignon.fr](http://cmcasavignon.fr)  
ou dans votre  
SLVie et CMCAS